

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2014**

Convocations du 1er octobre 2014

**Présents** : Mmes et MM. GILOT Bernard - CHARLON Emmanuel - DEROUX Jean-Marc - GOUGRY Anne-Marie - GUILLOT Michel - JUNCHAT François - LEFIEUX Isabelle - LHOMMET Slajdana - PERRET Georges - POIRIER Pascal - ROSIER Marie-Evelyne - SCHMITT Jacques - SEDE Samerha.

**Absents excusés** : MM. PHILIPPE Bruno (pouvoir donné à M. GUILLOT) - POITOU Arnaud (pouvoir donné à B. GILOT)

**Secrétaire de séance** : M. GUILLOT Michel

**Début de séance** : 18h30

### **❖ Virements de crédits**

Après argumentation du Maire, le conseil municipal valide (15 pour) le virement des montants suivants au départ du chapitre 022 (fonctionnement – dépenses imprévues 35 300 euros au budget primitif) :

- Affectation au chapitre 011, article 61523 (entretien de voies et réseaux) : 10 000 euros ; le montant du budget révisé est donc de 17 500 euros ; la cause est liée aux dépenses supplémentaires pour la route de Malvaux.
- Affectation au chapitre 011, article 61551 (entretien du matériel roulant) : 8 000 euros ; le montant du budget révisé est donc de 15 500 euros ; la cause est liée aux dépenses de réparation du tracteur (pneus, climatisation, arbre de transmission). J. Schmitt porte à la connaissance du conseil le nombre élevé d'heures de fonctionnement du tracteur.
- Affectation au chapitre 065, article 6554 (contribution aux organismes de regroupement) : 10 000 euros ; le montant du budget révisé est donc de 124 113 euros ; la cause est liée au reliquat des travaux 2013 sur la place et la route d'Antibes, et au changement des lampes d'éclairage public.
- Affectation au chapitre 014, article 7391178 (restitution au titre de dégrèvements sur les contributions directes) : 162 euros ; le montant du budget révisé est donc de 162 euros.

Le montant du budget révisé du chapitre 022 est désormais de 7 138 euros.

### **❖ Indemnité perceuteur**

Comme après chaque élection, le conseil municipal nouvellement élu doit déterminer (pour la durée du mandat) le montant de l'indemnité versée au perceuteur pour « aide et conseil ». Le Maire propose de conserver le mode de calcul mis en place lors du mandat précédent, au taux maximum du montant basé sur le total des dépenses des trois derniers exercices comptables, avec pourcentages dégressifs par tranches.

Après délibération, le conseil municipal approuve la proposition du Maire (14 pour, 1 abstention).

### **❖ Rapports Eau et Assainissement 2013**

Ces rapports sont publiés annuellement pour l'année précédente. M. Guillot donne lecture des deux documents, consultables en mairie. Après échange entre les participants et délibération, le conseil municipal approuve les rapports présentés (14 pour, 1 abstention).

Il est proposé que la question relative à la pertinence de poursuivre le projet « Assainissement » soit examinée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

### **❖ Demande d'aliénation d'une partie d'une voie communale**

Le Maire ayant donné lecture de la demande exprimée par M. et Mme Gabriel Sède, domiciliés à Charrant. Cette demande, acceptée en 2003 par le conseil municipal de l'époque, n'a pu être mise en œuvre suite au décès de deux maires successifs. Les acquéreurs s'engagent à prendre à leur charge les frais engagés par la commune.

Mme Samerha SEDE, conseillère municipale et belle-fille des requérants, se retire de la délibération. Après délibération, le conseil municipal mandate le Maire pour mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à l'aliénation de la parcelle demandée (13 pour, 1 abstention).

## ❖ Travaux à l'agence postale et demandes de subventions

En vue de répondre à la loi sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des travaux d'aménagement de l'agence postale sont envisagés. Le dossier a été présenté à La Poste, qui garantit une subvention à hauteur de 50 % des dépenses (dans la limite de dépenses de 30 000 euros), et qui fournira le mobilier postal.

Le Maire ayant donné lecture du projet et répondu aux questions exprimées, le conseil municipal après délibération, donne mandat au Maire (14 pour, 1 abstention) pour établir les dossiers de demandes de subvention, tant auprès de La Poste que de l'Etat (subvention DETR – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - visant particulièrement les projets de mise en accessibilité des ERP).

P. Poirier signale que la toiture de l'agence postale communale présente des signes de faiblesse ; un contrôle sera demandé à un artisan.

## ❖ Examen des travaux et projets en cours

- Parc des Charmilles : la clôture est terminée (portail, grillage, muret, haie) ; pour des raisons de sécurité, le compteur EDF et les boîtiers d'alimentation seront installés à l'intérieur du bâtiment avant fin octobre. A.-M. Gougry signale que l'abribus présente un véritable danger, par manque de stabilité : il sera retiré.
- 33 route d'Antibes : l'enrobé de la cour a été réalisé en septembre.
- Fêtes de fin d'année : une guirlande, des kits de réparation et des rouleaux de fil LED sont commandés.
- Panneaux directionnels (Les Broussailles, Mouron) et numéros d'habitation (pour compléments) : en commande
- Enfouissement des réseaux d'électricité et Telecom : les travaux seront terminés en octobre.
- Site Internet : G. Perret expose l'avancement du projet, dont les premières maquettes ont été présentées par le fournisseur retenu.

## ❖ Organisation des fêtes de fin d'année

Une réunion préparatoire aura lieu mercredi 05/11/2014 à 18h00 en mairie. Pour rappel, il est prévu : Noël des enfants (6/12) - repas des aînés de la commune (7/12) ou colis – bourse aux jouets – village de Noël (21/12).

Le Maire évoque l'éventualité de créer une association pour animations culturelles : ce point fera l'objet d'un examen ultérieur.

## ❖ Questions diverses

- Communauté de Communes Loire-Vignoble (CCLV) :
  - lors de la dernière réunion (CR non reçu à ce jour), il a été décidé d'engager les travaux de voirie par périodes de 2 ans, afin de disposer d'enveloppes budgétaires plus importantes permettant de réaliser des travaux plus conséquents : il n'y aura donc pas de travaux de voirie en 2015.
  - M.E. Rosier et G. Perret (élus) et C. Guillaumat (employé communal) participeront le 15/10/2014 à une démonstration sur le tri des déchets.
- Personnel communal : en fin d'année, le Maire propose de reconduire le principe d'offrir aux employés communaux non plus une corbeille cadeau, mais des chèques-cadeaux proposés par La Poste. Après échange, le conseil municipal approuve cette proposition (14 pour, 1 abstention).
- Réserve naturelle : le Maire relaie la demande du conservateur N. Pointecouteau de mettre à disposition de la Réserve naturelle les agents communaux pendant une demi-journée, afin de terminer le nettoyage de la Plaque. Après échanges, le conseil municipal refuse cette mise à disposition (4 pour, 7 contre, 4 abstentions). Le principe du volontariat doit être maintenu.
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : il doit être actualisé avec l'indication du rôle des élus du présent conseil municipal lors de la réunion planifiée le 17/11/2014 à 18h30 en mairie.
- Commission « Personnel » : à la demande de F. Junchat, elle se réunira en mairie le 12/01/2015 à 18h30.
- Prime aux réussites d'examens scolaires : cette suggestion de P. Poirier sera étudiée par la Commission d'animations, festivités, fleurissement, culture et sports (date à fixer).
- Jumelage de la commune : idée à approfondir lors d'une réunion le 19/01/2015 à 18h30 en mairie.
- Un contact est pris avec la municipalité d'Anlezy le 18/10/2014 à 16h30, pour obtenir des informations relatives à la réalisation de leur salle des fêtes très récemment installée.

**Fin de séance : 21h00**